



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LONGPONT

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT AISNE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de convocation : 26.05.2021 Date d'affichage : 26.05.2021		

Séance du 2 juin 2021

Le mercredi deux juin deux mille vingt et un à 20 h, le Conseil Municipal de Longpont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Gilles DAVALAN, Maire.

Présents : M. Bruno DELBENDE, M. Patrice THEVENON, Mme Carole SIEKANIEK, Mme Isabelle VERDUN, Mme Julia LISON, M. Thierry GAUTHIER, M. Patrice ROULLET de la BOUILLERIE, M. Antoine COURTIER

Excusé : M. Edouard MOQUET

Pouvoir : M. Edouard MOQUET a donné pouvoir à M. Antoine COURTIER

Secrétaire : M. Antoine COURTIER

01 Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31.03.2021

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

02 Avis de la commune sur le projet de PLH de la CCRV

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L302-2 et R302-9, portant sur la procédure de validation du projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté,

Vu la délibération n°11/21 du 26 mars 2021 de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) arrétant le projet de PLH,

Considérant la présentation du projet de PLH faite par la CCRV à la Conférence Intercommunale des maires le 19 février 2021,

Considérant que le projet de PLH doit être soumis pour avis au vote des conseils municipaux des communes membres. Faute de réponse dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet arrêté, leur avis est réputé favorable,

Considérant que suite à la saisine de la CCRV, les communes rendent un avis sur le projet arrêté dans un délai de 2 mois. Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Au terme de ces consultations, le PLH sera proposé au conseil communautaire pour adoption,

Considérant le dossier de PLH arrêté et le budget prévisionnel estimé pour la mise en œuvre des actions,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de PLH 2022-2027 de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

03 – Questions diverses

- Point sur la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux Route de Chavigny/impasse des Terres de la Grille qui seront réalisés entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022.
- Point sur les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochains

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30